



REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES DE STE RADEGONDE DES NOYERS

Les dates d'état des lieux d'entrée et de sortie seront fixées préalablement.

DEMANDEUR :

date et lieu de naissance

ADRESSE :

TELEPHONE

DATES DE RESERVATION DE LA SALLE :

TYPE DE MANIFESTATION :

grande salle petite salle ; nombre cuisine jour supplémentaire (veille ou lendemain)

Cette salle est assurée pour 220 personnes assises ou 500 personnes debout.

POUR VOTRE SECURITE, LAISSEZ TOUJOURS L'ACCES DES ISSUES DE SECOURS LIBRES.

A déposer à la mairie lors de la réservation (si nous n'avons pas tous les documents, la salle ne peut être louée).

- Attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Chèque de caution de 320 € pour la grande salle
- Chèque de caution de 100 € pour les petites salles
- Chèque de caution de 50 € pour le ménage (sera gardé si le ménage n'est pas fait pas correctement)
- Règlement intérieur signé

2 clés vous sont fournies : porte d'entrée et éclairage du parking



⇒ **ECLAIRAGE**

- ② Parking : Minuterie à la « bascule » (tourner le bouton dans le sens des aiguilles d'une montre)
- ② La salle : - En entrant, à droite, interrupteurs des projecteurs extérieurs + Hall d'entrée.
- Sur la droite, entrez par le vestiaire pour accéder au tableau d'éclairage au fond de la loge

(Par contre, ne pas toucher au tableau électrique « général ». Congélateur et réfrigérateur sont branchés)

⇒ **CHAUFFAGE** : Dans le vestiaire (minuterie autonomie 2 heures)

⇒ **TABLES – CHAISES**

- ② Tables pliantes, sur les chariots face contre face
Rangement des tables et des chaises, après nettoyage.

⇒ **PORTE-MANTEAUX** : Ne pas oublier de les ranger.

⇒ **BAR**

- ② Réfrigérateur : le brancher seulement (la température est pré réglée)
Eviter de démonter les étagères (ou sinon ne pas oublier de les remettre en place)
Après utilisation, le débrancher, nettoyer l'intérieur.

- ④ Nettoyer le comptoir et l'évier avec le produit spécial inox.
- ④ En aucun cas, une petite salle ne peut être utilisée comme bar.
- ④ Sur autorisation de la Mairie, un bar peut être installé dans le jardin extérieur jusqu'à 21 heures.
- ④ Interdiction formelle d'installer stand et barnum sur les parkings.

⇒ **NETTOYAGE DE LA SALLE**

- ④ Balayage de la salle entière (retirer chewing gum par terre). N'oubliez pas la scène si elle a été utilisée.
- ④ Serpiller les sols carrelés et les tâches de gras sur le parquet.
- ④ Attention à ce que les enfants ne s'accrochent pas aux rideaux.
- ④ Pas de Projectiles au plafond.

⇒ **WC**

- ④ Pour le nettoyage, pensez à vider les petites poubelles, nettoyer les cuvettes WC et serpiller le sol.

⇒ **POUBELLES**

- ④ Mettre les poubelles dans les conteneurs (sortie porte du bar)
- Mettre les bouteilles en verre aux bornes de verre (rue de la Fontaine au Clain (à côté du stade) ou chemin des Rouges ;
- ④ Un bac de sacs jaunes est disponible : emmener vos sacs jaunes.

⇒ **AVANT VOTRE DEPART**

- ④ Vérifier si le lave-vaisselle est vidé et éteint.
- ④ Vérifier que toutes les lumières soient éteintes au tableau d'interrupteurs à l'entrée de la scène en entrant par le vestiaire, au fond de la loge.
Ne touchez surtout pas au tableau électrique « général ».
- ④ Fermer toutes les portes
- ④ Ne pas oublier l'environnement, jardin, parkings (devant la salle et devant la bascule), ramasser papiers et bouteilles.

⇒ **MATERIEL A PREVOIR** : sacs poubelles, produit vaisselle et éponges, produits entretien

⇒ **MATERIEL FOURNI** : produits lave-vaisselle désinfectant, balais, seau, pelle, serpillières.

⇒ **IMPORTANT**

- ④ Ne pas mettre de ruban adhésif, de pointes, de punaises sur les murs, le sol, le plafond, les vitres ou les rideaux. Des crochets et des panneaux sont prévus à cet effet.
- ④ Tenir les portes et fenêtres fermées en permanence par respect des riverains.
- ④ **L'Interdiction de Fumer** s'applique à cette salle pour l'ensemble des utilisateurs.
- ④ **L'utilisation de la salle est autorisée jusqu'à 2 h00 du matin**, ce qui implique que la salle sera impérativement fermée à 2 h00.
- ④ Le son peut être contrôlé. (Autorisation 75 décibels).
- ④ Le stationnement est interdit dans la rue devant la salle ; un parking est à disposition.
- ④ **MERCI DE NE PAS ENVOYER DE PROJECTILES (bouchons, balles,..) en direction du plafond, les dalles sont fragiles**

L'Utilisateur, Je Soussigné(e) :
avoir pris connaissance de ce règlement

Date de la demande :

Signature du demandeur :

 **Protection des données (RGPD)** Les informations recueillies dans ce formulaire sont traitées dans le cadre de votre demande de réservation. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données soient utilisées uniquement pour la gestion de votre réservation.

J'accepte le traitement de mes données conformément à la politique de confidentialité.